



**Avis au Personnel Administratif, Technique et Agents de Service de l'Université**

Il est porté à la connaissance du Personnel Administratif, Technique et Agents de Service de l'Université, que dans le cadre d'exécution du plan de gestion des ressources humaines de l'exercice 2024, des postes de promotion par voie d'examens sont ouverts pour l'accès aux grades suivants :

Grades	Nombres de Postes	Mode de Promotion	Conditions statutaires
Administrateur Conseiller	02	<b>Examens Professionnels</b>	Parmi les Administrateurs Principaux justifiant de Sept (07) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Administrateur Principal	04		Parmi les Administrateurs justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité Avant le 09/11/2016 (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Administrateur Analyste	03		Parmi les Administrateurs justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité Après le 09/11/2016 (Réf : Décret Exécutif N° 16-280)
Administrateur	03		Parmi les Attaché Principaux d'Administration justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité Avant le 09/11/2016 (Réf : Décret Exécutif N° 08-04) et les Assistant Administrateur (Réf : Décret Exécutif N° 16-280)
Assistant Administrateur	04		Parmi les Attachés Principaux d'Administration, Comptable Administratifs Principaux et secrétaires Principaux de direction justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité Après le 09/11/2016 (Réf : Décret Exécutif N° 16-280)
Documentaliste-Archiviste Analyste	02		Parmi les Documentalistes-Archivistes justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité Après le 09/11/2016 (Réf : Décret Exécutif N° 16-280)
Attaché Principal d'Administration	02		Parmi les Attachés d'Administration justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Comptable Administratif Principal	01		Parmi les Comptables Administratifs justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Secrétaire Principal de Direction	02		Parmi les Secrétaires de Direction justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Attaché d'Administration	02		Parmi les Agents Principaux d'Administration justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Agent Principal d'Administration	01		Parmi les Agents d'Administration justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Secrétaire de Direction	04		Parmi les Secrétaires justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Secrétaire	03		Parmi les Agents de Saisie justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Ingénieur en Chef en Informatique	01		Parmi les Ingénieurs Principaux en Informatiques justifiant de Sept (07) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Ingénieur Principal en Informatique	02		Parmi les Ingénieurs d'Etat en Informatique justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)

Ingénieur Principal en Statistiques	01	Parmi les Ingénieurs d'Etat en Statistiques justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Assistant Ingénieur Informatique de Niveau 2	02	Parmi les Assistants Ingénieurs Niveau 1 en Informatiques justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 16-280)
Assistant Ingénieur Informatique de Niveau 1	02	Parmi les Technicien Supérieur en Informatique justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Technicien Supérieur en Informatique	01	Parmi les Technicien en Informatique justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-04)
Conservateur des Bibliothèques Universitaires	01	Parmi les Attachés de Bibliothèques Universitaires de Niveau 2 justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Attaché des Bibliothèques Universitaires de Niveau 2	04	Parmi les Attachés de Bibliothèques Universitaires de Niveau 1 justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Attaché des Bibliothèques Universitaires de Niveau 1	03	Parmi les Assistants de Bibliothèques Universitaires justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Assistant des Bibliothèques Universitaires	03	Parmi les Agents techniques de Bibliothèques Universitaires justifiant de Sept (07) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Intendant Universitaire	01	Parmi les Sous-intendants Universitaires Gestionnaires justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Ingénieur en Chef des Laboratoires Universitaires	01	Parmi les Ingénieur Principaux des Laboratoires Universitaires justifiant de Sept (07) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Ingénieur Principal des Laboratoires Universitaires	03	Parmi les Ingénieur d'Etat des Laboratoires Universitaires justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Ingénieur d'Etat des Laboratoires Universitaires	03	Parmi les Attachés des Laboratoires Universitaires justifiant de Cinq (05) années de Service effectif en cette Qualité (Réf : Décret Exécutif N° 10-133)
Architecte en Chef	Transformation	Parmi les Architectes Principaux justifiant de Sept (07) années de service effectif en cette qualité (Réf : Décret Exécutif N° 09-291)
Architecte Principal	Transformation	Parmi les Architectes justifiant de Cinq (05) années de service effectif en cette qualité (Réf : Décret Exécutif N° 09-291)
Ouvrier Professionnel Hors Catégorie	Transformation	Parmi les Ouvriers Professionnels de 1 <sup>ère</sup> Catégorie justifiant de Cinq (05) années de service effectif en cette qualité (Réf : Décret Exécutif N° 08-05)

- Les Fonctionnaires remplissant les conditions statutaires et désirant participer aux examens professionnels sont invités à formuler une demande de participation adressée à Monsieur le Recteur de l'Université, dans un délai de **20 jours ouvrables** à compter du : **06/03/2024**

**N.B** : Toute demande doit être déposer aux secrétariats des services de rattachements au plus tard le **25/03/2024**

Tizi-Ouzou le ..... 06 MARS 2024 .....

**Le Secrétaire Général**

الأمين العام لجامعة  
تيزي وزو  
السيد ستاللي كليله

